



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

RP,JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 35

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2023**
2. **Examen de nouvelles demandes de pétition publique et ordinaire ainsi que de pétitions reformulées**
3. **Addendum (suivi des pétitions en cours d'instruction)**
4. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Kartheiser
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2023**

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. Examen de nouvelles demandes de pétition publique et ordinaire ainsi que de pétitions reformulées

DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE REFORMULÉES

La Commission a traité l'ensemble des sept demandes de pétition publique reformulées figurant à l'ordre du jour.

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des 6 demandes de pétition publique reformulées suivantes :

*Demande de pétition publique **2809** – Aide-soignanteë sollen fir déi Aarbecht déi si am Alldag leeschten, deementspriechend bezuelt ginn.*

Dépôt : le 16.06.2023 à 16:22

Pétitionnaire : Monsieur Bryan Jaeger

*Demande de pétition publique **2815** – Réduction de la Puissance des Voitures jeunes Conducteur a 110 KW respectif 150 CV pendant 2 ans*

Dépôt : le 26.06.2023 à 08:36

Pétitionnaire : Monsieur Patrick Weis

*Demande de pétition publique **2817** – Une modification de la constitution pour réglementer l'accès des candidats sur les listes citoyennes*

Dépôt : le 27.06.2023 à 13:39

Pétitionnaire : Monsieur Steve Schmitz

*Demande de pétition publique **2819** – Dash-Cams sollen erlaabt ginn an och als Beweis kënnen benotzt ginn*

Dépôt : le 28.06.2023 à 19:12

Pétitionnaire : Madame Linda Klaes

*Demande de pétition publique **2821** – Wahlpflicht ofschafen.*

Dépôt : le 29.06.2023 à 09:38

Pétitionnaire : Monsieur Fernand Pott

*Demande de pétition publique **2823** – Pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé des chauffeurs de bus, chaque arrêt considéré comme Terminus doit disposer d'une Toilette, disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7.*

Dépôt : le 29.06.2023 à 12:46

Pétitionnaire : Monsieur Patrick De Jesus Dos Santos

À REFORMULER (pour la deuxième fois)

La Commission des Pétitions a émis une deuxième demande de reformulation à l'égard de la demande de pétition publique reformulée suivante :

*Demande de pétition publique **2814** – Permis A Moto*

Dépôt : le 26.06.2023 à 08:31

Pétitionnaire : Monsieur Patrick Weis

Motivation :

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement des revendications exprimées dans la pétition, en ce sens, « Permis A Moto » ne suffit pas. Partant, l'intitulé est à reformuler.

NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE

Au regard du nombre élevé de demandes de pétition publique, la Commission des Pétitions n'a pu en traiter qu'une partie (22). Les demandes de pétition publique restantes figurent à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission (8).

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2845** – Den groussen Camions Führerschein soll een schon ab 18 machen kennen*

Dépôt : le 20.07.2023 à 18:53

Pétitionnaire : Madame Nina Dumong

*Demande de pétition publique **2846** – Schaffung eines Männerhauses*

Dépôt : le 21.07.2023 à 17:30

Pétitionnaire : Monsieur Michel Benduhn

*Demande de pétition publique **2858** – FÜHRERSCHÄIN B op 4,25 T hiewen*

Dépôt : le 31.07.2023 à 11:12

Pétitionnaire : Madame Michèle Defays

*Demande de pétition publique **2860** – Interdire de fûmer dans les véhicules en roulant !*

Dépôt : le 03.08.2023 à 18:23

Pétitionnaire : Madame Alexa Logelin

*Demande de pétition publique **2863** – Interdiction des pesticides à base de glyphosate sur tout le territoire luxembourgeois.*

Dépôt : le 05.08.2023 à 20:18

Pétitionnaire : Madame Mélanie Santos

*Demande de pétition publique **2864** – Inciter le Gouvernement à ordonner aux dirigeants de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE) de réduire considérablement la marge bénéficiaire sur les prêts hypothécaires et d'augmenter la souplesse au niveau de l'octroi des prêts accordés aux particuliers et aux entreprises oeuvrant dans le domaine du logement.*

Dépôt : le 06.08.2023 à 10:38

Pétitionnaire : Monsieur Daniel Miltgen

*Demande de pétition publique **2865** – Autonomiser les jeunes esprits: introduire des méthodes d'apprentissage efficaces dans l'enseignement primaire! Junge Köpfe stärken: Einführung effektiver Lernmethoden in der Grundschulbildung!*

Dépôt : le 08.08.2023 à 21:11

Pétitionnaire : Monsieur Marco Glaesener

Échange de vues

Madame la présidente Nancy Arendt relève que la demande de pétition publique **2863** – Interdiction des pesticides à base de glyphosate sur tout le territoire luxembourgeois. est insuffisamment argumentée et trop minimaliste à son sens. Monsieur le député Jean-Paul Schaaf indique être d'accord pour demander au pétitionnaire d'étoffer sa pétition, mais que pour lui, la pétition est également recevable en l'état. Monsieur le député Gusty Graas se rallie à l'orateur précédent. Madame la présidente Nancy Arendt rappelle qu'il est d'usage, lorsque la Commission est confrontée à des pétitions aussi sommaires, d'adresser au pétitionnaire une demande de reformulation afin qu'il puisse étoffer sa pétition. Selon elle, il ne faudrait pas

dévier de cette ligne directrice. Monsieur le député Gusty Graas, en revanche, estime que la thématique est suffisamment connue du grand public qu'il n'est pas nécessaire d'étoffer la pétition. Monsieur le député Mars Di Bartolomeo acquiesce, d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet d'actualité et que bon nombre de personnes sont au courant des récents changements en la matière. La Commission décide d'émettre un avis positif. Madame la présidente Nancy Arendt s'abstient.

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2848** – Justice pour Emran! Enfant tué par une sculpture à la Ville de Luxembourg en novembre 2019.*

Dépôt : le 23.07.2023 à 00:15

Pétitionnaire : Monsieur Ragbet Hamza

Motivation :

En premier lieu, la présente pétition est irrecevable en ce qu'elle porte sur un cas individuel.

En second lieu, la présente pétition est irrecevable en ce qu'elle a trait à une affaire faisant actuellement l'objet d'une enquête judiciaire au Luxembourg ; son acceptation constituerait dès lors une immixtion dans les missions du pouvoir judiciaire et serait contraire à la Constitution.

Le pétitionnaire est invité à présenter ses doléances au Conseil national de la justice, nouvellement instauré, qui sera à même d'y répondre.

*Demande de pétition publique **2852** – Sécuriser durablement les quartiers de la gare et de Bonnevoie. Trouver une solution durable, éthique et sociale pour les personnes qui contribuent à l'insécurité.*

Dépôt : le 27.07.2023 à 10:36

Pétitionnaire : Madame Anaïs Noel

Motivation :

La présente pétition est irrecevable en ce qu'elle a trait à une problématique relevant de la compétence des communes. Étant donné que la pétition se réfère exclusivement à des quartiers de Luxembourg-ville, la présente pétition est à transmettre à la Ville de Luxembourg.

*Demande de pétition publique **2854** – Alles op de Vëlo - Mamer-Miersch 2024 -*

Dépôt : le 29.07.2023 à 21:07

Pétitionnaire : Madame Tammy Kneip

Motivation :

La présente pétition est irrecevable en ce qu'elle a trait à un événement spécifique « Alles op de Vëlo » organisé par le *Mouvement écologique Asbl*, une entité de droit privée. Partant, la présente pétition est à transmettre à l'organisateur de l'évènement.

Dans l'hypothèse où l'auteure de la pétition souhaiterait inciter de manière générale à l'organisation d'autres événements autour du cyclisme incluant la fermeture de voiries publiques, elle est invitée à introduire une nouvelle pétition en ce sens.

*Demande de pétition publique **2857** – Contre les burkini en piscine publique*

Dépôt : le 30.07.2023 à 14:25

Pétitionnaire : Madame Amanda Schwenck

Motivation :

La pétition est jugée discriminatoire envers une religion de sorte qu'elle va à l'encontre du principe de non-discrimination ainsi que des droits garantis à l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme et à l'article 1 de son douzième protocole additionnel, et ne saurait être admise.

*Demande de pétition publique **2866** – Simplified Support of Petitions / Vereinfachte Unterstützung von Petitionen*

Dépôt : le 09.08.2023 à 11:14

Pétitionnaire : Monsieur Nejat Philip Eryigit

Motivation :

La présente pétition est irrecevable en ce qu'elle a trait à des revendications et à des griefs d'ordre technique propres au site Internet des pétitions. Partant, la présente pétition est à transmettre au service compétent au sein de la Chambre des Députés.

Échange de vues

Prenant la parole au sujet de la *demande de pétition publique **2848** – Justice pour Emran! Enfant tué par une sculpture à la Ville de Luxembourg en novembre 2019*, Monsieur le député Marc Hansen indique que celle-ci est à refuser en raison du principe de la séparation des pouvoirs. Il précise que des discussions similaires ont eu lieu pendant le procès de l'affaire *Bommeleeër* et qu'il en est ressorti que le gouvernement ne peut pas exercer de pression sur le juge d'instruction. Monsieur le député Mars Di Bartolomeo ajoute à cela que la Constitution prévoit l'indépendance de la magistrature assise (art. 104) et la création du Conseil national de la justice (art. 107). Ce dernier est compétent pour connaître des doléances et des plaintes émises à l'égard du fonctionnement de la justice au Luxembourg. Monsieur le député Gusty Graas se dit du même avis. Admettre une telle pétition contreviendrait à l'État de droit. D'ailleurs, ces mêmes discussions ont récemment eu lieu en Israël actuellement, ajoute-t-il. Monsieur le député André Bauler précise que la pétition est d'autant plus irrecevable qu'elle porte sur des intérêts privés et non pas sur l'intérêt général. La Commission émet un avis négatif à l'égard de la pétition et invite le pétitionnaire à s'adresser au Conseil national de la justice.

Monsieur le député Jean-Paul Schaaf met en garde la Commission du fait que la *demande de pétition publique **2854** – Alles op de Vëlo - Mamer-Miersch 2024 -* porte sur un événement organisé par une personne morale de droit privé, en l'occurrence, le *Mouvement écologique*. Toutefois, l'initiative « Vëlosummer » organisée par l'État depuis plusieurs années entraîne également la fermeture de certains tronçons pour les automobilistes afin que les personnes puissent y circuler à bicyclette. Monsieur le député Gusty Graas se demande si la pétition devrait être transmise à l'organisateur de l'évènement. Madame la présidente Nancy Arendt n'y voit pas d'inconvénient, mais elle estime que la pétition peut également être comprise sous un angle plus général. Monsieur le député Mars Di Bartolomeo indique également ne pas être certain si la pétition porte uniquement sur un événement précis ou si elle demande, de manière plus générale, de réserver plus fréquemment certaines routes aux vélos. Madame la députée Simone Asselborn-Bintz précise que l'évènement auquel la pétitionnaire fait référence se nomme « Alles op de Vëlo ». Selon elle, la question de la recevabilité de la pétition est sensible. Monsieur le député Jean-Marie Halsdorf, quant à lui, considère que la pétition n'est pas formulée de façon suffisamment claire et précise, et qu'en conséquence, il pourrait tout aussi bien s'agir d'une demande générale. Monsieur le député Gusty Graas manifeste son désaccord avec cette interprétation : en effet, la pétitionnaire désigne explicitement le nom de l'évènement. Monsieur le député Marc Hansen estime que la pétitionnaire doit préciser son

objectif. En tout état de cause, seules sont recevables les pétitions ayant un caractère national et s'il s'avère que le pétitionnaire se réfère uniquement à l'évènement organisé par le Mouvement écologique, alors la pétition est à transmettre à ce dernier. Il est décidé de transmettre la présente demande de pétition à l'organisateur de l'évènement « Alles op de Vëlo » et d'inviter la pétitionnaire à lancer une nouvelle pétition si elle souhaite faire une demande plus générale.

Lors de la discussion sur la recevabilité de la *demande de pétition publique 2857 – Contre les burkini en piscine publique*, Monsieur le député Gusty Graas fait savoir qu'en France, le port de signes religieux ostentatoires est interdit dans les établissements scolaires publics. Madame la présidente Nancy Arendt estime que la présente pétition est discriminatoire envers les femmes musulmanes. Madame la Simone Asselborn-Bintz se dit d'accord avec la présidente, d'autant plus que la pétition fait état d'enfants qui seraient choqués à la vue d'un burkini et allègue l'existence d'une intention manipulatrice. Monsieur le député Gusty Graas convient que le ton de la pétition n'est pas acceptable. Monsieur le député Mars Di Bartolomeo estime également que le but et la motivation de l'intérêt général sont inadmissibles. En revanche, il se demande si ce n'est pas une question qui relève du règlement intérieur de chaque piscine. Madame la présidente Nancy Arendt tient à ajouter qu'elle a déjà assisté à de nombreuses compétitions de natation où participaient des nageuses vêtues d'un burkini. Interdire le port du burkini aurait été considéré comme offusquant. Monsieur le député Paul Galles estime que la question est délicate, mais qu'adresser une demande de reformulation au lieu de refuser directement la pétition enverrait le mauvais message. La Commission décide d'émettre un avis négatif.

À REFORMULER

La Commission des Pétitions a émis une demande de reformulation à l'égard des demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 2847 – Aféieren vun jährlëch verfügbaren, festgeluechten Flugkilometer fier jidderen als Privatpersoun. (Ausnahm wieren Geschäftsreesen & plausibel erklärlëch Ausnahmsituationen)

Dépôt : le 21.07.2023 à 22:23

Pétitionnaire : Madame Noémie Wealer

Motivation :

Une demande de recherche juridique a été confiée à la Cellule scientifique afin d'identifier les articles de la Constitution et les textes supranationaux qui seraient affectés par la mise en œuvre de la revendication exprimée dans la pétition. Ensuite, une demande de reformulation sera envoyée à la pétitionnaire.

Demande de pétition publique 2849 – Modification des frais de Garde enfants on Crèches Priver

Dépôt : le 24.07.2023 à 11:17

Pétitionnaire : Monsieur Giuseppe Losito

Motivation :

L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement des revendications exprimées dans la pétition. En ce sens, les fautes d'orthographe sont à éviter dans l'intitulé. L'intitulé de la pétition est donc à reformuler.

Demande de pétition publique 2850 – TUNINGSCENE: Eng Plaatz oder Streck kreiien fir sech auszetoben

Dépôt : le 26.07.2023 à 11:29
Pétitionnaire : Madame Nora Funck

Motivation :

D'ëffentlech Petitioun muss sech op en Thema vun allgemengem Intressi bezéien. Deementspriedend ass eng Referenz op perséinlech Erfahrungen oder d'Benotzen vu perséinleche Pronomen net erlaabt. D'Zil an d'Motivatioun vun der Petitioun mussen also ëmformuléiert ginn esou datt direkt Referenzen op perséinlech Erfahrungen a perséinlech Pronomen („ech“, „mir“, etc.) ewech geholl ginn.

*Demande de pétition publique **2851** – Je voulais proposer de doubler le temps de éducation physique dans les écoles...*

Dépôt : le 26.07.2023 à 19:01
Pétitionnaire : Monsieur Pedro Fernandes

Motivation :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. L'intitulé et la motivation de l'intérêt général de la pétition sont donc à reformuler/généraliser de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).
- L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement des revendications exprimées dans la pétition. En ce sens, les fautes d'orthographe sont à éviter dans l'intitulé et dans le corps de la pétition.

*Demande de pétition publique **2853** – Alkoholverbot in der Öffentlichkeit*

Dépôt : le 28.07.2023 à 20:47
Pétitionnaire : Monsieur Abner Andrey Martinez Zamudio

Motivation :

- Der Titel der Petition muss das verfolgte Ziel prägnant wiedergeben. In diesem Sinne sollte der Titel der Petition umformuliert werden, um die betreffende Absicht eindeutig anzugeben.
- Der Titel der Petition ist generell formuliert. Doch beim Ziel der Petition und bei der Begründung des allgemeinen Interesses der Petition spricht der Petent nur von der Stadt Luxemburg und ihrer Umgebung. In diesem Sinne, möchte die Kommission, dass der Petent in der Petition erwähnt, ob er sich nur mit der Stadt Luxemburg befassen möchte oder aber mit dem ganzen Land und die Stadt Luxemburg nur als Beispiel genannt hat.
- Das Ziel und die Begründung des allgemeinen Interesses der Petition sollten auch so umformuliert werden, dass das (häufige) Benutzen des Wortes „Zersetzung“ vermieden wird und die Vorwürfe mit einem Wortschatz ausgedrückt werden. Auch sollte besser definiert werden, was mit „Öffentlichkeit“ gemeint ist.

*Demande de pétition publique **2855** – Chaque nuit travaillée compte!*

Dépôt : le 30.07.2023 à 10:58
Pétitionnaire : Madame Christelle Wagner

Motivation :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. Le but et la motivation de l'intérêt général de la pétition sont donc à reformuler/généraliser de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

- L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement des revendications poursuivies par la pétition. Grâce aux explications que la Commission a pu obtenir de la part de la pétitionnaire au téléphone, elle lui propose, sans aucune obligation d'acceptation de sa part, la reformulation suivante de l'intitulé : « Abolir la condition qu'au moins 20% de la durée de travail mensuelle soit nocturne afin de prétendre au régime de préretraite spécial. »

- De même, la Commission propose à la pétitionnaire, à nouveau sans aucune obligation d'acceptation de sa part, d'inclure la phrase suivante dans le but de la pétition afin de clarifier la revendication : « Actuellement, la loi dispose que le régime de préretraite des travailleurs postés et des travailleurs de nuit est soumis à la condition qu'au moins 20% de la durée de travail mensuelle normale se situe dans la fourchette de temps comprise entre 22h et 6h. Cette disposition doit être modifiée afin que toute nuit travaillée, même sans atteindre 20% de la durée de travail, soit prise en compte. » La pétitionnaire peut ensuite conserver son texte, tout en omettant l'utilisation du « je ».

*Demande de pétition publique **2856** – Lëtzebuerg eraus aus der WHO! D'Verhandlungen iwwer Ännerungen un den Internationale Gesondheetsvirschrëfte mussen direkt gestoppt ginn.*

Dépôt : le 30.07.2023 à 12:36

Pétitionnaire : Madame Tania Hoffmann

Motivation :

- D'ëffentlech Petitioun muss sech op en Thema vun allgemengem Interessi bezéien. Deementspriedend ass eng Referenz op perséinlech Erfarungen oder d'Benotzen vu perséinleche Pronomen net erlaabt. D'Zil an d'Motivatioun vun der Petitioun mussen also ëmformuléiert ginn esou datt direkt Referenzen op perséinlech Erfarungen a perséinlech Pronomen („ech“, „mir“, etc.) ewech geholl ginn.

- Déi direkt Anuerdung am Zil vun der Petitioun soll ewech geholl ginn (“Dir musst eppes ënnerhuelen...”) oder anescht formuléiert ginn.

*Demande de pétition publique **2859** – Télétravail : Augmentation du nombre de jours de travail maximum permettant l'assimilation fiscale des contribuables non résidents aux contribuables résidents. (Passage de 50 jours à 100 jours)*

Dépôt : le 01.08.2023 à 17:20

Pétitionnaire : Monsieur Stéphane Secco

Motivation :

La pétition comporte une erreur factuelle dans le but et dans la motivation de l'intérêt général de la pétition qui doit être redressée. En effet, la limite des 50 jours mentionnée n'est pas d'ordre fiscal, mais relève du domaine de la sécurité sociale. Le nombre maximal de jours de télétravail sans déclenchement d'une double imposition est actuellement de 34 pour la France, pour la Belgique et (depuis peu) également pour l'Allemagne.

Il importe donc que le pétitionnaire précise à quel seuil il fait référence.

*Demande de pétition publique **2861** – Petition für eine gesetzliche Verpflichtung für Verkäufer, potenzielle Käufer über anstehende Sanierungen zu informieren*

Dépôt : le 04.08.2023 à 22:50

Pétitionnaire : Monsieur Romain Braun

Motivation :

Die öffentliche Petition muss sich auf ein Thema von allgemeinem Interesse beziehen. Dementsprechend ist der Bezug auf persönliche Erfahrungen oder die Verwendung von

Personalpronomen nicht gestattet. Die Begründung des allgemeinen Interesses der Petition soll daher so umformuliert werden, dass direkte Bezüge zu persönlichen Erfahrungen eliminiert und Personalpronomen ('ich', 'mir' etc.) entfernt werden.

*Demande de pétition publique **2862** – INTERDICTION DE RAPPORTER DES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'UN PAYS ETRANGER.*

Dépôt : le 04.08.2023 à 18:43

Pétitionnaire : Monsieur Baudouin Michel Simon Schinker

Motivation :

- La pétition publique doit être formulée de telle façon qu'elle soit claire et facilement compréhensible pour le lecteur. Or, la Commission relève plusieurs éléments pouvant donner lieu à confusion.

Premièrement, la pétition publique ne doit pas contenir de fausses informations ou des informations ne pouvant être vérifiées. Dans le but de la pétition, il est indiqué que l'importation d'animaux de compagnie en provenance de l'étranger est une des principales causes de la surpopulation des refuges pour animaux au niveau national. Cette allégation est soit à supprimer, soit à démontrer.

Deuxièmement, la pétition indique que l'importation d'animaux domestiques en provenance de l'étranger pose un risque sanitaire en ce que ces animaux peuvent être atteints de maladies « qu'on croyait disparues au Luxembourg ». Or, l'Administration des services vétérinaires et la loi exigent un certain nombre de documents et vaccinations (dont celle contre la rage) lors de l'importation d'animaux en provenance de pays tiers.

À la lecture de la pétition, il n'est donc pas clair si la revendication est d'interdire toute importation d'animaux domestiques ou bien de renforcer le contrôle des règles applicables ou bien toute autre chose. Ceci d'autant plus que l'intitulé semble demander une interdiction générale, alors que la motivation de l'intérêt général semble introduire une exception pour les éleveurs professionnels autorisés.

Il est donc demandé au pétitionnaire de clarifier ses revendications afin de rendre la pétitionnaire plus compréhensible pour le lecteur.

Échange de vues

Présentant la *demande de pétition publique **2847** – Aféieren vun jährléich verfügbaren, festgeluechten Flugkilometer fier jidderen als Privatpersoun. (Ausnahm wieren Geschäftsreesen & plausibel erklärléich Ausnahmsituationen)* aux membres de la Commission, Madame la présidente Nancy Arendt s'interroge sur la légalité d'imposer de telles limites à la liberté et à la circulation des personnes. Monsieur le député Jean-Paul Schaaf estime qu'il faut d'abord vérifier si la présente demande de pétition n'est pas similaire à la pétition publique 2816 (*Protection de l'environnement : interdire les vols d'avion de moins de 2 heures au départ de Luxembourg.*). Monsieur le député Max Hengel est d'avis que les deux pétitions ont des objets différents. Monsieur le député Gusty Graas considère que les revendications de la pétition auraient pour conséquence d'entraver certaines libertés garanties par la Constitution, mais que cette question ne doit pas se poser au stade de l'analyse de la recevabilité de la pétition. Monsieur le député Mars Di Bartolomeo observe que la présente pétition ne contrevient pas uniquement à la Constitution, mais également aux droits garantis par les conventions et traités internationaux. Il estime que la pétition devrait recevoir un avis défavorable. En effet, les libertés et droits individuels ne peuvent être limités que dans le respect du principe de proportionnalité. Une majorité des membres de la Commission se prononce en faveur d'un refus. Monsieur le député Gusty Graas tient à préciser que l'idée défendue par la pétition n'est pas inédite, mais que des partis politiques dans nos pays voisins l'ont déjà mis en avant. Monsieur le député Marc Hansen se rallie aux propos de l'orateur précédent. Certes, la présente pétition porte atteinte aux libertés, mais la pétitionnaire est en

droit de demander cela, sous réserve de reformulation. Monsieur le député Mars Di Bartolomeo se dit d'accord avec une demande de reformulation, mais précise que la motivation doit être détaillée plus extensivement. Messieurs les députés Jean-Marie Halsdorf, Max Hengel et Paul Galles manifestent leur approbation envers cette proposition. Il est décidé de confier une mission de recherche à la Cellule scientifique de la Chambre des Députés pour obtenir une liste des différents articles de la Constitution et des textes supranationaux qui seraient concernés par la mise en œuvre de la présente pétition. Une demande de reformulation sera ensuite envoyée à la pétitionnaire en tenant compte de cette liste.

Ouvrant le débat au sujet de la recevabilité de la *demande de pétition publique 2853 – Alkoholverbot in der Öffentlichkeit*, Madame la présidente Nancy Arendt porte à l'attention des membres de la Commission que le pétitionnaire ne mentionne quasiment que le quartier de la Gare à Luxembourg-Ville et les allégations, potentiellement infondées, sont très nombreuses. Monsieur le député Gusty Graas pose une question de principe : la Commission peut-elle demander une reformulation de la pétition suivant son appréciation subjective de la situation et de la pétition ? Selon lui, la réponse est négative. Monsieur le député Marc Hansen partage l'avis de Madame la présidente : en l'espèce, les allégations, non justifiées et non fondées sont bien trop nombreuses. Il estime que la présente pétition tend excessivement vers l'exagération et la généralisation. Il est d'avis que, si la Commission s'écartait de ces considérations, il deviendrait possible de baser des pétitions sur des « fake news ». Monsieur le député Jean-Paul Schaaf se dit d'accord avec l'orateur précédent et Madame la présidente. En l'occurrence, il aurait été plus opportun d'indiquer que la consommation d'alcool peut augmenter le nombre et la fréquence de comportements antisociaux. De plus, l'intitulé semble viser le pays dans son ensemble, alors que le corps de la pétition ne fait référence qu'au quartier de la Gare. Il estime en conséquence que la présente pétition doit subir une reformulation. Monsieur le député Mars Di Bartolomeo indique être majoritairement d'accord avec l'orateur précédent. Cependant, il estime que le problème principal de présente pétition est l'utilisation à tort et à travers du terme « Zersetzung (der Gesellschaft) ». Madame la présidente Nancy Arendt reproche à la pétition de mettre tous les problèmes sur le dos de la consommation d'alcool dans les lieux publics en faisant fi du fait que la consommation d'alcool en privé peut contribuer aux mêmes problématiques. Monsieur le député André Bauler se rallie à Monsieur le député Mars Di Bartolomeo. Il ajoute que, pour lui, le terme « Öffentlichkeit » est bien trop ambigu : celui-ci vise-t-il tous les espaces publics et les lieux accessibles au public, ainsi que les événements organisés en extérieur, se demande le député. Il est décidé d'adresser une demande de reformulation au pétitionnaire.

Entamant l'analyse de la *demande de pétition publique 2862 – INTERDICTION DE RAPPORTER DES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'UN PAYS ETRANGER.*, Madame la présidente Nancy Arendt estime qu'un refus ou du moins une demande de reformulation est de mise compte tenu des nombreuses fausses informations et allégations figurant dans la présente pétition. Monsieur le député Marc Hansen manifeste une opinion similaire. Selon lui, les animaux venus de l'étranger ne sont pas la cause de tous les maux mentionnés dans la pétition. De plus, le pétitionnaire semble se contredire au moins une fois et souhaite établir une exception à l'interdiction uniquement en faveur des animaux de race. Monsieur le député André Bauler se rallie à l'orateur précédent. Les animaux venus de l'étranger ne sont pas la cause de la surpopulation dans les refuges. Cependant, il est vrai que d'autres pays sont très stricts quant à l'importation d'animaux domestiques, l'Australie notamment. Selon le député, le pétitionnaire peut demander une interdiction d'entrée des animaux domestiques étrangers sous réserve d'une reformulation substantielle de sa pétition. Monsieur le député Jean-Marie Halsdorf se demande si le pétitionnaire ne souhaite pas surtout interdire l'entrée d'animaux exotiques, tels que les kangourous, par exemple. Monsieur le député Marc Hansen estime que le pétitionnaire doit préciser s'il revendique une véritable interdiction, des règles plus strictes ou bien de meilleurs contrôles. Madame la présidente Nancy Arendt propose de faire parvenir une demande de reformulation substantielle au pétitionnaire afin qu'il puisse clarifier ses

desiderata et retirer les fausses informations au soutien de ses revendications. La Commission suit cette proposition.

3. Addendum (suivi des pétitions en cours d'instruction)

La Commission des Pétitions prend acte des treize prises de position gouvernementales suivantes et les transfère aux pétitionnaires respectifs :

Pétition 2355 - *Extinction de l'éclairage public en zone peu ou pas fréquentée la nuit (principalement en dehors des centres urbains)*

Prise de position du 3 juillet 2023, de la part de Monsieur le ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Monsieur le ministre de l'Énergie

Pétition 2514 - *Mise en place d'actions préventives contre le harcèlement moral au sein des établissements scolaires et de sanctions disciplinaires plus sérieuses à l'égard des auteurs d'harcèlement.*

Prise de position du 12 juillet 2023, de la part de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Pétition 2550 - *Beschäftigungsvertrag mat Schüler/-innen a Student/-innen och ausserhalb vun Schoulvakanz méeiglech maachen.*

Prise de position du 31 juillet 2023, de la part de Monsieur le ministre du Travail, de l'Emploi, et de l'Économie sociale et solidaire

Pétition 2577 - *Aktiounsplang fir d'Bekämpfung vun den „Mistelen“*

Prise de position du 31 juillet 2023, de la part de Madame la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et de Monsieur le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Pétition 2666 - *Contravention simple pour excès de vitesse - Nouvelle réglementation en fonction de la vitesse retenue*

Prise de position du 25 juillet 2023, de la part de Monsieur le ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Pétition 2687 - *Routes de Neudorf*

Prise de position du 10 juillet 2023, de la part de Monsieur le ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Pétition 2698 - *Pétition sur les loyers*

Prise de position du 25 juillet 2023, de la part de Madame la ministre des Finances

Pétition 2714 - *Demande d'attribution d'une aide financière supplémentaire pour les enfants atteints de maladies rares*

Prise de position du 1^{er} août 2023, de la part de Monsieur le ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de Madame la ministre de la Santé et de Monsieur le ministre de la Sécurité sociale

Pétition 2725 - *Adapter le cadre légal pour promouvoir l'utilisation de Pedelec45 dit « Speed-Pédélec »*

Prise de position du 21 juin 2023, de la part de Monsieur le ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Pétition 2740 - *Fumées de cigarettes*

Prise de position du 21 juin 2023, de la part de Madame la ministre de la Santé et de Madame la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Pétition 2781 - *D'Regierung soll déi 3 F-16 kaafen an se der ukrainescher Arméi iwwerloossen.*
Prise de position du 20 juillet 2023, de la part de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et européennes

Pétition 2830 - *Modification du code de la route afin de fluidifier le trafic dans un rond-point à minimum deux voies de circulation*

Prise de position du 24 août 2023, de la part de Monsieur le ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Pétition 2843 - *Terminus du tram dans la gare fantôme souterraine à l'aéroport de Findel*
Prise de position du 28 août 2023, de la part de Monsieur le ministre de la Mobilité et des Travaux publics

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 6 septembre 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact